

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,  
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de SAINT MAXIMIN,  
le Directeur départemental des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
M BERNOU Daniel	M NUNEZ Raymond
MME BAUSO Florence	M PANERIO Alain
M BRIGNANI Marcel	M VIZIOZ Pierre
MME DI GIROLAMO Pascale	MME BOSSU Sylvie
M POIS-POMPEE René	MME MODUGNO Annie
MME FOUILLET Agnès	MME RIVAUX Marie-Christine

**Remarque** : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Grenoble, le 31/08/2020

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,  
Le Directeur du Pôle Gestion Fiscale,

MAIRIE DE ST-MAXIMIN  
ARRIVEE LE

14 SEP. 2020

N° 392

Jacques MARY  
Administrateur Général des Finances Publiques